Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 77 (1948)

Heft: 2-3

Rubrik: Société des institutrices

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avis aux communes et aux maîtres intéressés aux cours complémentaires agricoles

Par suite de la réduction budgétaire de la rubrique relative aux cours agricoles, la rétribution par cours semestriel d'hiver des maîtres chargés de ces cours et reconnus comme tels est déterminée comme suit, avec effet rétroactif au cours 1947-1948, pour 92 heures d'enseignement, dont 50 consacrées spécialement à l'agriculture : à la charge de la caisse communale : 276 fr., soit 3 fr. par heure ; à la charge de l'Etat : un supplément global de 120 fr.

Primes d'âge

Il est rappelé aux membres du corps enseignant qui ont droit à leur première prime d'âge — soit parce qu'ils ont terminé leur huitième année d'enseignement, soit parce qu'ils ont obtenu leur brevet définitif après quatre ans d'enseignement —, qu'ils doivent adresser une demande écrite à la Direction de l'Instruction publique. Ils faciliteront ainsi le travail de la Direction. Ceux qui auraient négligé de le faire ne subiront aucune diminution de leur prime, et leur demande aura un effet rétroactif.

Fribourg, le 22 janvier 1948.

Le Conseiller d'Etat, Directeur :
J. Bovet.

Partie non officielle

« Francs-Regards »

Tel est le titre du journal illustré qui paraît deux fois par mois à Saint-Maurice pour les enfants de la Suisse romande.

Une présentation moderne et agréable, des dessins en couleur, des textes variés en font un périodique intéressant vivement les enfants et même les grandes personnes.

Il mérite qu'on le répande dans tous les milieux de notre pays et qu'en particulier on y abonne les écoliers.

Société des institutrices

Groupe de Fribourg. — Jeudi, 26 février, à 2 h., séance à l'Ecole secondaire du Gambach, conférence de M. le Directeur Marmier : *Discours pontificaux et encycliques modernes.* — Goûter.